



Heure de travail commencée est-elle due ?

Par **LuLu42**, le **04/10/2010** à **16:46**

Bonjour,

J'aurais voulu savoir si toute heure commencée était due ?

Existe-t-il un article du Code du Travail qui évoque ce détail ?

Car j'ai pu lire que toute demi-heure commencée était due, cela signifie que cette règle ne s'applique qu'à partir de la demi-heure ?

Merci par avance

@++

Par **julius**, le **04/10/2010** à **22:09**

Bonsoir , pas de règle spécifique , sauf d'usage.

ainsi un planning journalier au 1/4 d'heures ce sont les 1/4 d'heures a compter

ainsi un planning journalier au 1/2 d'heures ce sont les 1/2 d'heures a compter

etc...

En revanche à la fin du mois (hors modulation et annualisation) , l'employeur doit arrondir à la demi heure entière pour le paiement.

Par **LuLu42**, le **04/10/2010** à **22:17**

Lors d'une annualisation des 35 heures (1820 heures) les heures supplémentaires se calculent quand même à la semaine (+ de 35 heures) ?